

## Programme d'actions de prévention des risques liés aux cavités

Margaret HERBAUX – DGPR

26/09/19

**INERIS**

maîtriser le risque  
pour un développement durable



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# PAPRICA

## Le constat

- ✓ Large exposition du territoire au risque cavités
- ✓ Mise en évidence d'un besoin de disposer :
  - d'outils techniques et réglementaires
  - de structures locales compétentes
  - de possibilité de financement pour encourager les actions de prévention

Lancement d'un appel à projet pour favoriser l'émergence de stratégies locales de prévention du risque) =

**le PAPRICA** (Programme d'Action de Prévention des Risques liés aux Cavités)

- ✓ une démarche globale et proactive, portée par les **collectivités**, pour engager une politique de prévention proportionnée à l'échelle du territoire exposé.
- ✓ une contractualisation entre l'Etat et les collectivités qui permet d'accompagner les acteurs locaux en leur fournissant des outils et des financements supplémentaires pour mettre en place et suivre la prévention du risque lié à la présence de cavités.



**INERIS**

maîtriser le risque  
pour un développement durable

# La phase test du PAPRICA

## Lancée en juin 2015 :

- Rédaction du cahier des charges PAPRICA inspiré des PAPI
- Phase de test proposée à 5 DREAL (5 collectivités identifiées avec différentes problématiques de cavités)
- Dossier présenté par la Ville de Lille en janvier 2018

## Comité de sélection en septembre 2018 :

- ✓ PAPRICA de Lille labellisé le 14 septembre 2018

## Bilan fin 2018 :

- ✓ Pérenniser le projet : le PAPRICA de Lille pourra servir de REX pour d'autres collectivités souhaitant y souscrire
- ✓ Simplifier la démarche et être plus explicite sur les objectifs du PAPRICA
- ✓ Retravailler le cahier des charges



**INERIS**

maîtriser le risque  
pour un développement durable

# Cahier des Charges PAPRICA

## Périmètre

- Territoires exposés aux MVT liés à la **présence de vides souterrains naturels ou anthropiques**.
  - ✓ NB : **fronts rocheux** sous-cavés dans la mesure où l'aléa est en rapport avec la présence de cavités.

## Démarche progressive : PAPRICA d'intention et PAPRICA complet

- PAPRICA d'intention : durée de convention sur 3 ans
  - Compléter l'inventaire des connaissances pour établir un diagnostic du territoire
- PAPRICA complet : durée de convention sur 6 ans
  - S'appuie sur la connaissance acquise (aléa /enjeux) et définit des mesures de réduction de la vulnérabilité

## Financement :

- **Le programme « Prévention des risques » (BOP 181)** soutient l'animation du projet via **une subvention** d'un taux maximum de **40 %** pour un coût plafonné à 60 000 € (soit 24 k€/an)
- **Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)** selon les règles d'éligibilité en vigueur à hauteur de 50% maximum du coût des opérations portées par les collectivités.



# Cahier des Charges PAPRICA

## Organisation de la gouvernance

- **La structure porteuse (collectivité) doit :**
  - être en capacité d'assurer l'animation, la coordination et le suivi du programme.
  - disposer d'une légitimité et d'une compétence dans le domaine des cavités.
- **Financement partiel de l'animation** (recrutement de personnel technique) ou d'une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** (aide pour la constitution du dossier de PAPRICA et pour la conduite du projet dans son ensemble).
- **Les collectivités** maître d'ouvrage des opérations pour chaque action doivent être clairement identifiées (subventions versées aux collectivités M.O).
  - ✓ NB : L'un des Maîtres d'Ouvrage des actions programmées peut également être le porteur du PAPRICA.

## Information du Public

- Peut concerner des parcelles publiques et/ou privées : besoin de mettre en place information ou concertation entre les différents acteurs.

## Programmation

- Définition d'une programmation (technique et financière) adaptée au territoire :
  - Fiches actions s'inscrivant dans les 5 grands axes de prévention
  - Planning prévisionnel de réalisation des actions



**INERIS**

maîtriser le risque  
pour un développement durable

# Axes de prévention

## **Amélioration de la connaissance de l'aléa (PAPRICA d'intention)**

- Capitalisation des informations et inventaire (le plus précis possible)
- Etudes de terrain (accessibilité, contours...)
- Gérer au mieux les informations collectées (base de données)

## **Surveillance**

- Dispositifs de surveillance, acquisition d'équipements et d'outils (distinguer investissement initial et suivi/entretien)

## **Information sur le risque**

- Actions d'information/concertation avec les acteurs concernés : outils de communication, réunions avec le public...
- Formations d'élus, techniciens, professionnels

## **Prise en compte du risque dans la planification de l'urbanisme**

- Actions relatives à l'adaptation des prescriptions et de l'affichage du risque

## **Réduction de la vulnérabilité (PAPRICA complet)**

- Actions de mise en sécurité (à privilégier à l'échelle d'un quartier)
- Possibilité de programmer des actions de valorisation de l'espace souterrain et de préservation de la biodiversité (sous réserve des règles d'éligibilité du FPRNM)
- Justification des opérations si > 2M€ (ACB)



**INERIS**

maîtriser le risque  
pour un développement durable

# Points d'intérêt du PAPRICA

## Faire émerger une stratégie locale cohérente

- Le PAPRICA doit permettre d'atteindre des objectifs raisonnables en termes d'information des populations, d'acquisition de connaissances complémentaires sur l'aléa et, in fine, de mise en sécurité d'enjeux existants ou futurs.

## Accroître les capacités des porteurs de projets

- Le PAPRICA permet d'aider les collectivités locales concernées à appréhender les différentes solutions techniques ou réglementaires disponibles,
- Le PAPRICA permet de mieux connaître et développer les circuits de financement appropriés aux actions retenues : anticipation et programmation dans le temps des besoins financiers.

## Soutien à un service de proximité (ex: service commun)

- Subvention pour l'animation versée à la collectivité porteuse du PAPRICA,
- Montée en compétence dans le domaine des cavités.

## Dispositif labellisé

- Garantit le respect des orientations définies dans la démarche PAPRICA,
- Assurance du financement demandé sur toute la durée de la convention, au fil de l'avancement de la mise en œuvre des actions,
- Outil facilitateur pour l'obtention d'autres financements (FEDER, CPER...).



**INERIS**

maîtriser le risque  
pour un développement durable

# Modalités pratiques

## **1) Dépôts des dossiers**

- Les structures porteuses intéressées déposent leur dossier au fil de l'eau auprès de la DREAL dont elles relèvent

## **2) Instruction des dossiers**

- Instruit au niveau régionale par la DREAL avec l'appui si besoin de la DDT

## **3) Comité de labellisation présidé par la DGPR**

- DREAL, DDT, un opérateur (connaissance du territoire) et la DGPR (secrétariat)
- Se réunit à des dates opportunes en fonction du nombre de dossiers
- Le porteur de projet présente son PAPRICA et l'instance rend un avis motivé

## **4) Contractualisation du PAPRICA (intention ou complet)**

- Convention entre le porteur de projet (et les co-financeurs éventuels) et l'Etat (représenté par le ou les préfets de département dans le(s)quel(s) est implanté le PAPRICA).





# Financements

Nature de l'action	Taux maximum	Source de financement	Affectataire des crédits	Principales conditions d'éligibilité	Exemple d'actions
<b>Mise en place de la démarche</b>					
Équipe projet	40 %	Prg 181	Collectivité territoriale	Montant des rémunérations <= 60/000€/an toutes charges comprises	Personnel technique dédiée à la conception, au suivi et à l'animation du programme
Élaboration PAPRICA complet	50 %	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Destiné au porteur de projet (ou prestataire extérieur) pour réaliser des études nécessaires à la préparation du PAPRICA
<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance</b>					
Études de prévention, relatives au risque cavités	50 %	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Inventaire des cavités, études relatives à la connaissance de l'aléa et des enjeux, études d'opportunité. Acquisition de SIG pour capitaliser les données
Opérations de reconnaissance et de diagnostic des cavités souterraines	50 %	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Études de reconnaissances des cavités (diagnostic géotechnique, sondage, géophysique, auscultation vidéo...).
	30%	FPRNM (CS)	Maîtrise d'ouvrage des opérations (particuliers ou collectivité)	Biens couverts par un contrat d'assurance tel que visé au premier alinéa de l'article L.125-1 du code des assurances et exposés à un risque d'effondrement de sol dû à des cavités souterraines ou des marnières	Études de reconnaissance et de diagnostic sous domaine privé ou public d'un bien couvert par un contrat d'assurance
<b>Axe 2 : Modes de surveillance</b>					
Dispositifs et outils de mesures et de surveillance	50 %	FPRNM (Équipement de prévention ETECT)	Collectivité territoriale	Équipement bénéficiant à des communes où un PPRN est approuvé	Outils de mesures et de surveillance (hors suivi et entretien)
	40 %		Collectivité territoriale	Équipement bénéficiant à des communes où un PPRN, est prescrit	

Nature de l'action	Taux maximum	Source de financement	Affectataire des crédits	Principales conditions d'éligibilité	Exemple d'actions
<b>Axe 3 : Information sur le risque</b>					
Actions d'information préventive sur les risques cavités souterraines	50%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Réunions d'information, documents de sensibilisation, actions de communications. Prise en compte dans DICRIM (élaboration, révision, diffusion)
	50%	FPRNM (PPR/IP)	Collectivité territoriale	Information préventive sur le territoire du PAPRICA	Actions de connaissance des risques ou d'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis tel que inventaire de cavités.
	100%	FPRNM (PPR/IP)	État	Mise en œuvre ou révision PPRN Commune bénéficiant ou pas d'un PPRN	Actions d'information préventive: IAL, DDRM
Actions de formations d'élus, techniciens, professionnels, accompagnant le programme d'actions	50%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Formations relatives aux risques cavités.
<b>Axe 4 : Planification de l'urbanisme</b>					
Études de prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	50%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme en fonction du diagnostic
Élaboration des PPRN	100%	FPRNM (PPR/IP)	État	Mise en œuvre ou révision PPRN Commune bénéficiant ou pas d'un PPRN	Études visant à la préparation et l'élaboration d'un PPRN, actions d'information préventive ou permettant de juger de la pertinence de lancer un PPRN
<b>Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité</b>					
Études préalables à des travaux de protection	50%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Études visant à définir des travaux de prévention et de protection
Travaux de protection/prévention contre les risques cavités souterraines	50%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN approuvé	Opérations de traitement, comblement, confortement des cavités, mise en œuvre de protections actives ou passives, contrôle de réseaux dans les secteurs sous-cavés
	40%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit	
Travaux de comblement ou de traitement des cavités souterraines et des marnières	30%	FPRNM (CS)	Maîtrise d'ouvrage des opérations (particuliers ou collectivité)	Biens couverts par un contrat d'assurance tel que visé au premier alinéa de l'article L.125-1 du code des assurances et exposés à un risque d'effondrement de sol dû à des cavités souterraines ou des marnières. Dès lors que ce traitement est moins coûteux que l'expropriation prévue à l'article L561-1.	Opérations de traitement, comblement, confortement des cavités, mise en œuvre de protections actives ou passives sous domaine privé ou public d'un bien couvert par un contrat d'assurance



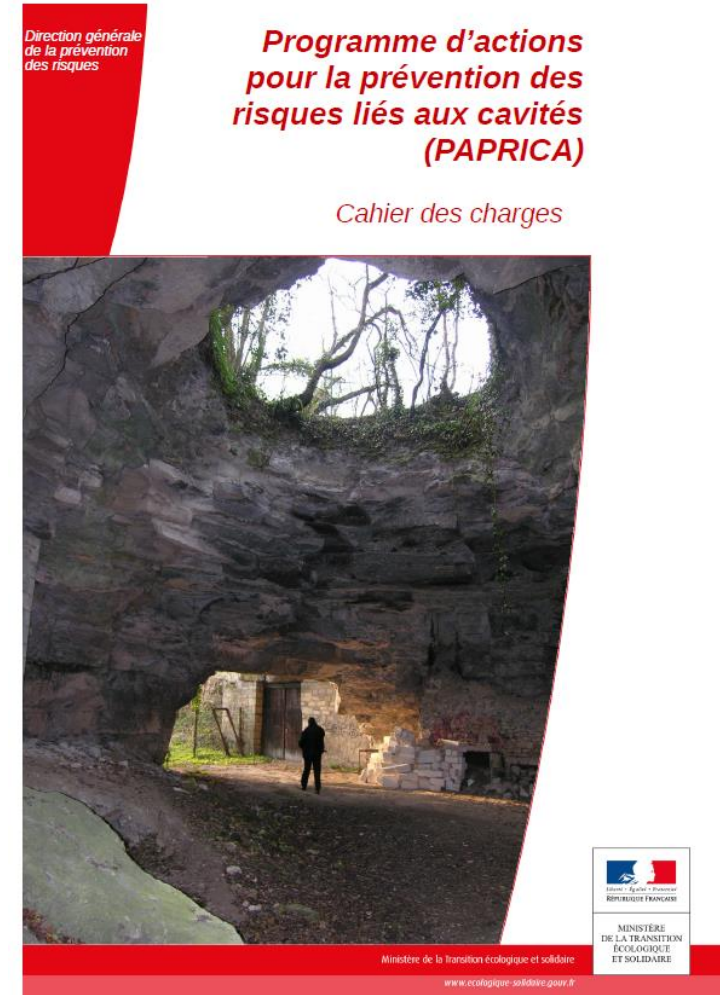
**INERIS**

maîtriser le risque pour un développement durable

# Merci de votre attention

**Lien pour télécharger le cahier des charges :**

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mouvements-terrain>



**INERIS**

maîtriser le risque  
pour un développement durable